



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal d'Essé s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 26 janvier 2018, sous la présidence de M. Joseph GESLIN, Maire.

Date de la convocation : 19 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Joseph GESLIN, Jeanne LORON, Christelle CHANTEUX, Florence GOMMELET, Jérémy LEBLOND, Danièle RIVOIRAS, Sonia ROYAUX, Yvette SAULNIER.

Absents représentés : Mme Annick HORTANCE par M. Joseph GESLIN – M. Christophe GESLIN par Mme Yvette SAULNIER – M. Ismaël GOUBA par Mme Jeanne LORON – M. Guillaume CHAUVEAU par M. Christophe GESLIN

Absents : Sylvain OURY, M. Frédéric GILHODES

M. Christophe GESLIN est arrivé à la fin des questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne LORON

Finances – Budget ZAC décision modificative 1 (DM1)

Afin d'annuler le stock final du 31 décembre 2016, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget ZAC suivante :

En dépenses c/ 042-7133 Variation encours de production	+ 88.96 €
En recettes c/ 042-7133 Variation encours de production	+ 88.96 €
En dépenses c/ 040-3354 Stock études, prestations	+ 88.96 €
En recettes c/ 040-3354 Stock études, prestations	+ 88.96 €

CCPRF – Modification de statuts : ajout de compétences facultatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ajouter l'article 1.4 dans les compétences facultatives des statuts de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées comme suit :

« 1.4. Mise en place et animation du dispositif sport-santé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive » ;

- D'ajouter l'article 10 dans les compétences facultatives des statuts de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées comme suit :

- Animation, portage et suivi du SAGE et participations aux missions d'un EPTB ;
- Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique ;

CCPRF – Recomposition du Conseil communautaire

Suite à la démission de plus d'un tiers des conseillers municipaux de la commune de Boistrudan, il convient de procéder à une nouvelle répartition des sièges de conseiller communautaire. Plusieurs solutions peuvent être proposées :

- Conformément aux règles de répartition de droit commun, 36 délégués communautaires seraient désignés ;
- Conformément aux règles de l'accord local, le conseil communautaire pourrait comporter : 43 délégués communautaires ou 45 délégués communautaires.

Il vous est proposé de retenir la solution de l'accord local avec 43 délégués communautaires.



A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition d'un accord local avec un nombre total de 43 délégués communautaires, conformément à la répartition ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES
Janzé	11
Retiers	6
Martigné-Ferchaud	4
La Theil de Bretagne	3
Amanlis	3
Coësmes	2
Essé	2
Marcillé-Robert	2
Brie	2
Thourie	2
Boistrudan	1
Eancé	1
Chelun	1
Sainte-Colombe	1
Arbrissel	1
Forges-La Forêt	1
TOTAL	43

Médiathèque – Avant-projet sommaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avant-projet sommaire comprenant l'esquisse, les matériaux, les coûts, le financement et le planning, présenté par M. le Maire.

Questions diverses

Informations concernant les délégations au titre de l'article L2122-22

- Décision du maire de ne pas préempter le biens cadastré section C n°370 d'une superficie de 745 m2 située 15 rue du Lavoir ainsi que le bien cadastré C n°338 et n°340 d'une superficie globale de 60 m2 située 15 rue du Lavoir
- Information concernant les décisions du maire n°2017-01 à 2017-07

Informations diverses

Demande de subvention exceptionnelle de l'association Miecisko-Pologne pour fêter les 20 ans du jumelage. A cette occasion, l'association organise une fête européenne en mai 2018.

Sensibilisation à la thermographie dans la commune d'Essé.

Echanges sur les conséquences pour la commune d'Essé de la réforme de la taxe d'habitation

Prochaines réunions : pas de date arrêtée ce jour

A Essé, le 30 janvier 2018

Le Maire,
Joseph GESLIN

	Objet	Attributaire	Montant HT
DM 2017-01	Maîtrise d'œuvre de la médiathèque	TITAN	79 976,32 €
DM 2017-02	Confection des plans de l'ancien presbytère	TITAN	2 360,00 €
DM 2017-03	Relevé topographie de l'ancien presbytère	DECAMPS	1 486,00 €
DM 2017-04	PATA 2017	Ets Séché	24 150,00 €
DM 2017-05	Travaux de gravillonnage 2017	Ets Séché	11 853,50 €
DM 2017-06	Agencement intérieur de la médiathèque	TITAN	9 940,00 €
DM 2017-07	Prestation de fourrière	SAS SACPA	903,23 €